

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS “1 an de shopping”

ARTICLE 1. COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR ET DATES DE L'OPÉRATION

La société VENTE-PRIVEE.COM, S.A, enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 434317293, dont le siège social est situé au 249, avenue du Président Wilson à LA PLAINE SAINT-DENIS (93210), ci-après dénommée « VENTE-PRIVEE.COM », organise du **14/04/2023 à 00h01 au 16/05/2023 à 00h01** (date et heure françaises de connexion faisant foi) un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après désigné le « Jeu ») dont les gagnants seront déterminés dans les conditions définies ci-après.

Le Jeu sera accessible uniquement sur le site Internet www.veepee.fr (ci-après désigné « le Site Veepee »).

Il est entendu que la responsabilité de VENTE-PRIVEE.COM ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté, prolongé, annulé ou reporté.

Le Jeu n'est ni organisé, ni parrainé par INSTAGRAM. Les données personnelles éventuellement collectées dans le cadre du Jeu sont destinées à VENTE-PRIVEE.COM et non à INSTAGRAM aux fins de bonne administration du Jeu. INSTAGRAM ne pourra pas être tenu responsable pour toute réclamation directement ou indirectement liée au Jeu (« INSTAGRAM » est une marque de tiers).

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est réservé à toute personne physique majeure, membre de VENTE-PRIVEE.COM, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion :

- Des membres du personnel de VENTE-PRIVEE.COM ;
- Des membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Ci-après désignés indifféremment le(s) « Participant(s) ».

La participation au Jeu requiert également un compte Instagram.

Il n'est autorisé qu'une (1) seule participation par personne [même pseudo Instagram] pendant toute la durée du Jeu. Dans le cas où un Participant effectue plusieurs participations, il ne sera tenu compte que de la 1^{ère} participation.

Si un Participant ne répond pas correctement à l'ensemble des conditions de participation, sa participation ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La seule participation au Jeu implique l'acceptation, par le Participant, de l'intégralité du présent règlement. Toute réclamation relative au règlement du Jeu pourra être faite par écrit à VENTE-PRIVEE.COM à l'adresse suivante : moderateur_blog@vente-privee.com.

uniquement pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Afin de participer au Jeu, chaque Participant doit impérativement :

- Se rendre sur le Site Veepee pendant la durée du Jeu et se connecter à son compte ou s'inscrire ;
- Cliquer sur le bandeau annonçant le Jeu, situé sur la page d'accueil du Site Veepee ;
- Accepter le Règlement et cliquer sur le bouton "Pour jouer, c'est ici" pour être redirigé sur la page Instagram @veepee_fr ;
- Cliquer sur le bouton « S'abonner » pour participer au Jeu.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la faculté à tout moment de procéder à toutes les vérifications qui s'imposent au contrôle de validité des participations au Jeu.

Les participations au Jeu seront annulées si elles sont erronées, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante, frauduleuse au présent règlement. Toute participation devra être loyale.

ARTICLE 5. DÉSIGNATION ET INFORMATION DES GAGNANTS

A l'issue du Jeu et après avoir vérifié l'éligibilité des Participants et le respect du présent règlement, un tirage au sort sera effectué parmi tous les Participants pour désigner dix (10) gagnants, par Maître Philippe BOURGEAC, huissier de justice situé au 130 rue de Courcelles à Paris (75017), ou l'un de ses associés en cas d'indisponibilité, au plus tard le 30/04/2023.

Les gagnants seront personnellement avertis par VENTE-PRIVEE.COM par un message privé sur Instagram au plus tard le 30/04/2023.

Les noms des gagnants seront également disponibles auprès de :

VENTE-PRIVEE.COM
JEU CONCOURS "1 an de shopping"
MARKETING SERVICES
164 rue Ambroise Croizat
93200 Saint-Denis
FRANCE

ARTICLE 6. LOTS

Chaque gagnant se verra attribuer l'équivalent de 1 an de shopping à savoir 1 000 euros de bons d'achat à utiliser sur le Site Veepee (hors ventes immatérielles, voyage, billetterie, abonnements, Brandsplace, Re-turn, Re-cycle Seconde Main, ventes dont le paiement ne s'effectue pas sur le site Veepee et paniers de commande composés de produits issues de ventes différentes) valables un an à compter de leur date d'émission. Les bons d'achat sont cumulables avec d'autres bons d'achat Veepee.

Chaque lot est strictement nominatif et, à ce titre, n'est ni cessible, ni échangeable. Si les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession de leur lot, ils n'auraient droit à aucune compensation.

En aucun cas, le lot ne pourra être repris ou échangé contre son équivalent en espèces ou sous toute autre forme.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la possibilité de substituer à tout moment le lot proposé par d'autres lots d'une valeur équivalente.

ARTICLE 7. MISE À DISPOSITION DES LOTS

Les gagnants devront envoyer un email contenant prénom, nom avec l'adresse email associée à leur compte Veepee à l'adresse suivante : moderateur_blog@vente-privee.com, dans un délai de deux (2) semaines à compter de la date à laquelle ils auront été informés par VENTE-PRIVEE.COM de leur gain par message privé sur Instagram. Dans le cas contraire, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot. Les lots qui ne seront pas attribués ne pourront en aucun cas être réclamés ultérieurement et seront réattribués à d'autres Participants par tirage au sort.

Les gagnants recevront leur lot dans un délai de 30 jours suivant la fin du Jeu, accessible depuis la rubrique "Mon compte" / "Mes bons d'achat" de leur compte sur le Site Veepee.

Les gagnants devront veiller à l'exactitude de leurs coordonnées. Il est expressément précisé que VENTE-PRIVEE.COM ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non-attribution du lot, suite à la communication de coordonnées invalides ou erronées ou de non réponse de la part d'un gagnant. Il est entendu que si VENTE-PRIVEE.COM se trouve dans l'impossibilité d'attribuer ou de livrer un lot pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie ou équivalent financier ne peut être réclamé par les gagnants. Aucune réclamation et/ou recours relatif à un lot ou à son attribution ne pourra être adressé à VENTE-PRIVEE.COM.

ARTICLE 8. DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a été déposé auprès de Maître Philippe BOURGEAC, Huissier de Justice situé au 130 rue de Courcelles (75017), qui s'est assuré de sa régularité.

Le règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante :

VENTE-PRIVEE.COM
JEU CONCOURS "1 an de shopping"
MARKETING SERVICES
164 rue Ambroise Croizat
93200 Saint-Denis
FRANCE

Le timbre de la demande d'envoi du règlement pourra être remboursé à tout Participant, exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande accompagnant la demande du règlement du Jeu selon les modalités suivantes :

- le Participant devra indiquer ses coordonnées complètes et envoyer sa demande avant le 30/05/2023 (cachet de La Poste faisant foi) ;
- le remboursement du timbre d'envoi se fera sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g ;

- il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) ;
- toute demande de remboursement incomplète, raturée, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 30/05/2023 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée.

En dehors des demandes d'envoi du règlement, il ne sera répondu à aucune autre demande écrite ou téléphonique de renseignements concernant l'interprétation et/ou l'application du présent règlement.

ARTICLE 9. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Tout Participant a la possibilité de se faire rembourser les frais de participation au Jeu. Les frais de connexion seront remboursés exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande écrite effectuée par tout Participant ayant participé au Jeu dans les conditions indiquées ci-dessous, de même que les frais d'affranchissement de cette demande.

La demande devra être faite sur papier libre et envoyée par courrier postal au plus tard dans les trente (30) jours suivant la date de fin du Jeu, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

VENTE-PRIVEE.COM
JEU CONCOURS "1 an de shopping"
MARKETING SERVICES
164 rue Ambroise Croizat
93200 Saint-Denis
FRANCE

Elle comprendra impérativement :

- Le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse électronique du Participant ;
- Une photocopie de sa carte d'identité ;
- La date et l'heure de sa participation ;
- Dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Le Participant en ayant effectué la demande dans les conditions telles que définies au présent article sera remboursé d'une somme forfaitaire de : 0,12 euros par minute dans la limite des 5 minutes de connexion soit de 0,60 euros. Les frais de connexion et d'affranchissement pour cette demande seront remboursés dans les trente (30) jours suivant la réception de la demande, sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur en France et en Europe.

Toutefois, tout accès au Jeu effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le Participant de se connecter à l'adresse du Jeu et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique. Un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir que s'il y a eu un débours réel

de la part du Participant sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

ARTICLE 10. DONNÉES PERSONNELLES

Pour l'organisation du Jeu, VENTE-PRIVEE.COM utilise les données personnelles d'identification collectées auprès du Participant lors de sa participation (ci-après les « Données Personnelles »).

Conformément à la réglementation en vigueur, le Participant peut exercer son droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression et de portabilité de ses Données Personnelles. Ces droits peuvent être exercés sous réserve du respect de certaines conditions.

Si le Participant estime, après avoir contacté VENTE-PRIVEE.COM, que ses droits ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Pour exercer ses droits, le Participant peut adresser sa demande en indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse de courrier électronique ou postale) par l'intermédiaire de modifications@vente-privee.com ou par voie postale à l'adresse suivante :

VENTE-PRIVEE.COM
Service Relations Membres
TSA 91531
91853 ORSAY CEDEX
FRANCE

Pour toute information complémentaire relative aux traitements des Données Personnelles des membres de VENTE-PRIVEE.COM, le Participant est invité à se référer à la politique de confidentialité de VENTE-PRIVEE.COM accessible via l'URL : <https://www.veepee.fr/ns/fr-fr/legal/privacy>.

ARTICLE 11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est expressément précisé que tous les éléments qui constituent les éléments du Jeu, et notamment les marques, les logos, les graphiques, les dessins, les photographies, les animations et les textes, les descriptifs du Jeu, et tout autre élément, qu'il soit visuel et/ou sonore (ci-après désignés les « Contenus »), auxquels le Participant est susceptible d'avoir accès dans le cadre du Jeu, sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle actuellement en vigueur en France, et ce pour le monde entier. VENTE-PRIVEE.COM est titulaire de l'intégralité des droits afférant à ces Contenus.

A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation des Contenus pour un usage strictement privé au sens dudit Code et tel que prévu au Règlement, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la Propriété Intellectuelle, est autorisée.

Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de VENTE-PRIVEE.COM.

ARTICLE 12. RESPONSABILITÉ

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence VENTE-PRIVEE.COM ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du Jeu ;
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ; - de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système du Participant.

Il est précisé qu'il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site Veepee et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

ARTICLE 13. CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de VENTE-PRIVEE.COM ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période du Jeu et de reporter toute date annoncée.

En cas de litige ou de contestation, les Participants ou gagnants peuvent adresser leurs demandes à moderateur_blog@vente-privee.com dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification par VENTE-PRIVEE.COM de la modification, l'annulation ou le report du Jeu.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque qui aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

ARTICLE 14. LITIGE ET DROIT APPLICABLE

Le Jeu étant organisé par une société française, celui-ci est soumis à la loi française, en

vertu de la législation actuellement en vigueur.

Les dispositions du présent règlement seront exécutées et interprétées conformément au droit français. Tout différend qui pourrait naître à l'occasion de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution sera soumis aux Tribunaux de Paris, auxquels il est fait expressément attribution exclusive de compétence.